



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Signé

Charleville-Mézières, le 9 février 2021

à

Mesdames et Messieurs les Maires des
Ardennes

En communication :
à Madame et Messieurs les Sous-Préfets
au Directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations
au Colonel, commandant le Groupement de
gendarmerie
au Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Objet : Mesures de vigilance pour la filière avicole

Un second foyer d'Influenza aviaire dans les Ardennes a été détecté vendredi dernier sur la commune de Poix-Terron après un premier cas identifié le 29 janvier sur la commune de Lucquy. La faune sauvage serait à l'origine, dans les deux cas, de la diffusion de la maladie, ce qui pointe les basses-cours comme un relai majeur de sa propagation.

À ce titre, les maires jouent un rôle essentiel dans la limitation de la diffusion de l'épizootie, à travers la communication auprès de leurs administrés des mesures de biosécurité, mais aussi par le recensement exhaustif des basses-cours de leur commune qui doit être impérativement transmis à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes.

À cet effet, j'ai demandé à cette dernière de poursuivre les contrôles et vérifier l'application stricte des mesures de biosécurité, en particulier la claustration des basses-cours dans l'ensemble du département, contrôles qui pourront également être exercés par les services de police et de gendarmerie des Ardennes.

Du respect de ces mesures par tous les particuliers dépend la survie de toute la filière avicole.

Je vous remercie de votre implication afin d'éviter un danger sanitaire majeur.


Jean-Sébastien LAMONTAGNE